



L'approche par les risques: les lignes directrices des autorités européennes de surveillance

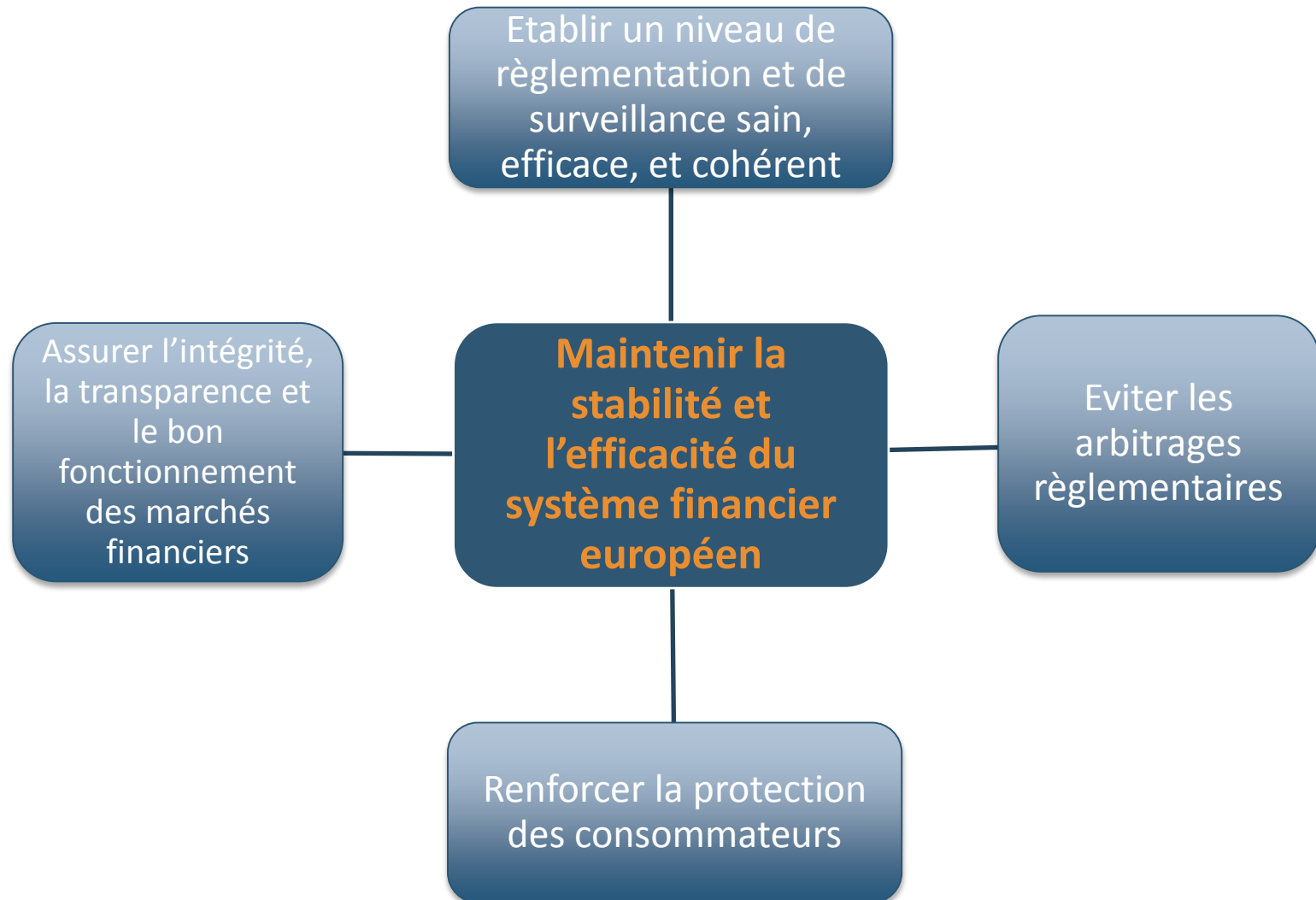
Carolin Gardner

European Banking Authority

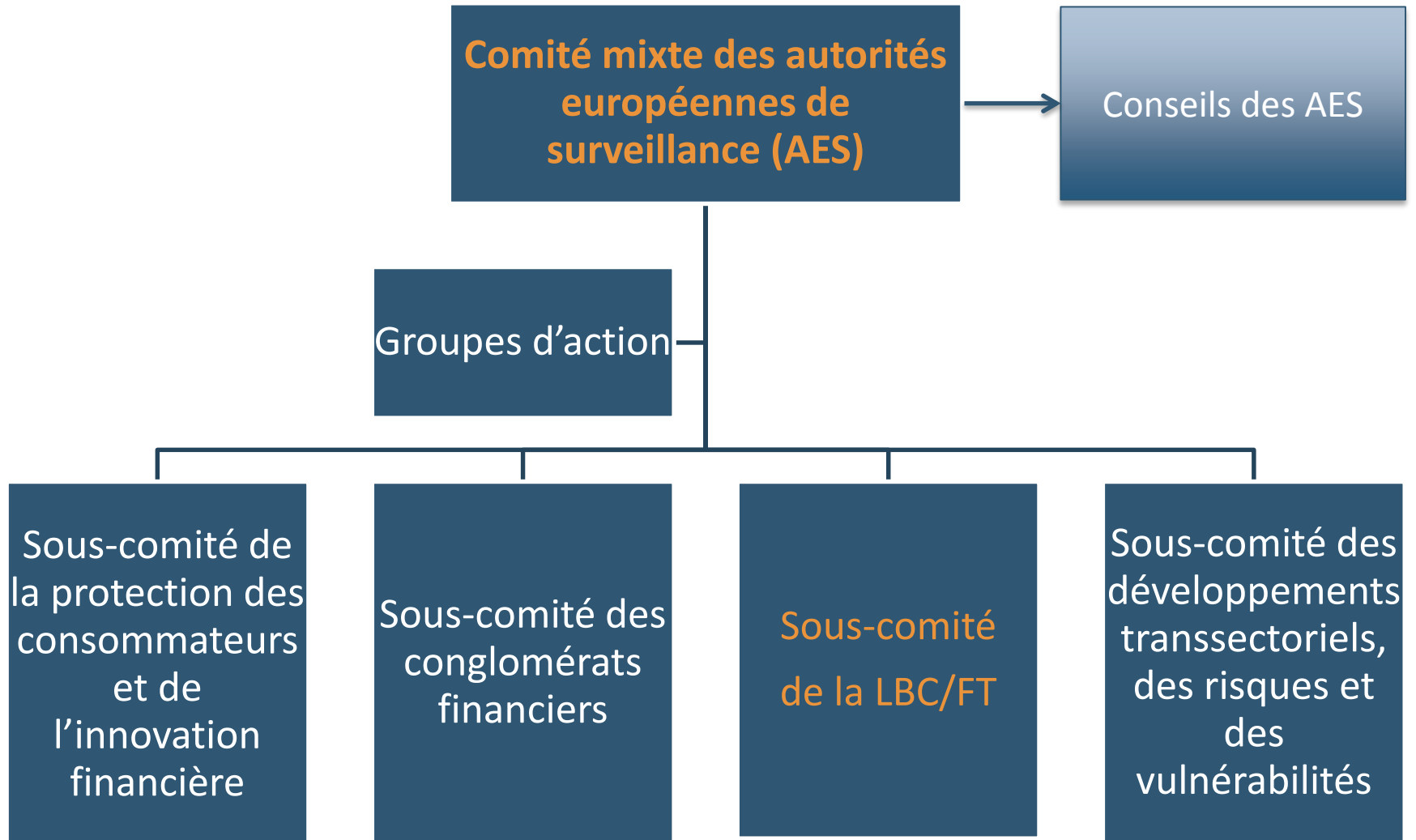
Séminaire 4ème Directive anti-blanchiment et financement du terrorisme: quelles avancées?'

EIFR | Paris | 7 Novembre 2016

Objectifs des AES



Le comité mixte



Lignes directrices conjointes, recommandations et Standards techniques

Normes techniques de réglementation

Mandat législatif

Adoptés par la Commission Européenne

Directement applicable dans les Etats membres

Lignes directrices

Mandat législatif ou propre initiative

Adoptés par les conseils des AES

'Comply or explain'

Avis

Mandat législatif ou propre initiative

Adoptés par les conseils des AES

Sans obligation

Mandats conjoints prévus par la législation LCB/FT

Directive 2015/849

- NTR sur les pays tiers
- NTR sur les points de contact central
- Lignes directrices ns sur les facteurs de risque, les obligations simplifiées de vigilance et les obligations de vigilance renforcées
- Lignes directrices sur l'approche de la surveillance fondée sur les risques
- Avis sur les risques de BC/FT pesant sur le secteur financier de l'Union

Règlement 2015/847

- Lignes directrices sur les informations accompagnant les transferts de fonds

Lignes directrices sur les facteurs de risque

Une interprétation commune de l'approche par les risques

Facteurs

- Clientèle; pays ou zones géographiques; produits, services et transactions; canaux de distribution
- Des facteurs communs et des facteurs spécifiques adaptés aux différents métiers et activités du monde financier
- Liste Non-exhaustive

Evaluation des risques

- Ponderation et categorisation des facteurs de risque
- Approche globale

Vigilance simplifiée ou renforcée

- Possibilité d'adaptation des mesures de vigilance en fonction des risques BC/FT
- Des mesures communes et des mesures spécifiques adaptées aux différents métiers et activités du monde financier

Un régime LBC/FT effectif, proportionné et fondé sur les risques

Lignes directrices sur l'approche de la surveillance fondée sur les risques



Synthèse

L'objectif des AES:

- Créer une interprétation commune de l'approche par les risques parmi les autorités compétentes et les institutions financières
- Créer des approches de supervision cohérentes et efficaces
- Etablir des attentes du superviseur claires tout en considérant que le risque BC/FT est variable
- Fournir les outils nécessaires aux institutions financières afin qu'elle puissent définir et gérer les risques de BC/FT de manière efficace



EUROPEAN BANKING AUTHORITY

Floor 46, One Canada Square, London E14 5AA

Tel: +44 207 382 1776

Fax: +44 207 382 1771

E-mail: info@eba.europa.eu

<http://www.eba.europa.eu>